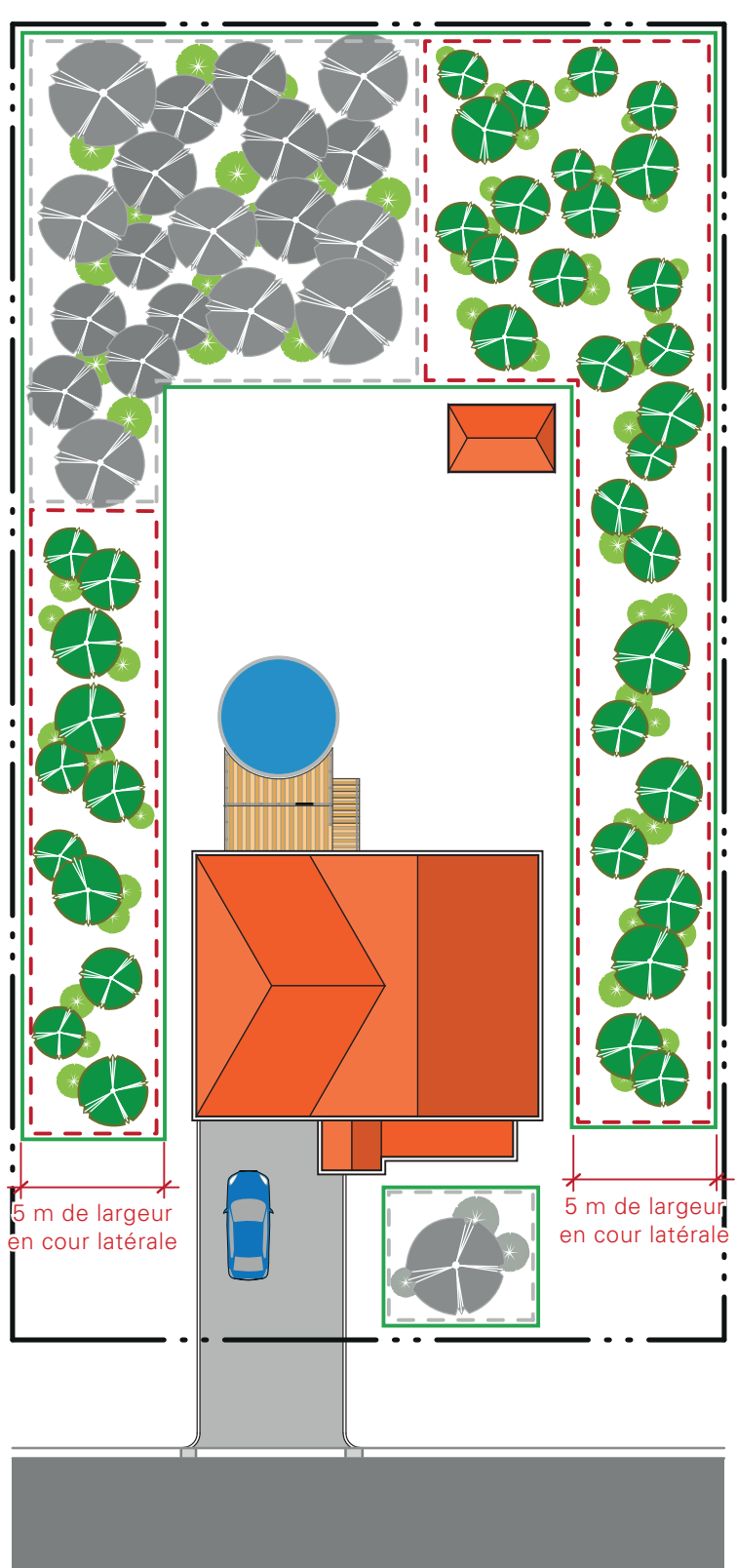


Croquis 1 - Terrain de 1 250 m² (13 455 pi²)



10 m de profondeur en cour arrière

① Superficie minimale du terrain devant être boisée

588 m² (6 330 pi²)

② Superficie du terrain déjà boisée

200 m² (2 153 pi²)

③ Superficie du terrain à reboiser

① 588 m² - ② 200 m² = ③ 388 m² (4 175 pi²)

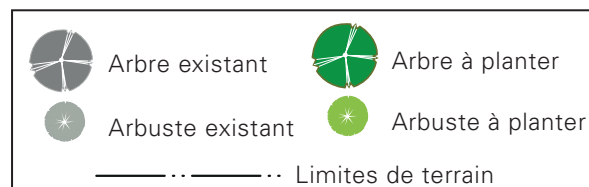
④ Nombre d'arbres à planter

$\frac{③ 388 \text{ m}^2}{1 \text{ arbre} / 10 \text{ m}^2} = 39 \text{ arbres}$

Note 1 : les arbres à planter doivent avoir un diamètre à hauteur de poitrine minimal de 25 mm

Note 2 : des arbustes doivent être plantés à travers les nouveaux arbres et les arbres existants

Légende



ATTENTION : Le présent document est mis à votre disposition à titre informatif. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables.